

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 JUIN 2022

Convoqués par lettre du vendredi 10 juin 2022, les conseillers municipaux se sont réunis en séance ordinaire de Conseil le vendredi 17 juin 2022 à 18 heures en mairie à la Salle du Conseil.

Membres absents représentés :

- Monsieur Philippe LENGLEZ qui a donné pouvoir à Madame Dorothée CAVALIÉ,
- Monsieur José SAVARY qui a donné pouvoir à Madame Marylise FENAIN,
- Madame Nadia EL HADDADI qui a donné pouvoir à Monsieur Frédéric DUVAL,
- Monsieur Christophe BRÉHON qui a donné pouvoir à Monsieur Mehdi BENADDI,
- Madame Michèle SEVIN qui a donné pouvoir à Madame Christiane VISEUX,
- Monsieur Yvon BURY qui a donné pouvoir à Monsieur Éric CARNEL,
- Madame Marine BÉGOT qui a donné pouvoir à Madame Roselyne BURGEAT.



Secrétaire de séance : Monsieur Mehdi BENADDI

Au cours de la séance, les décisions suivantes ont été prises :

- > Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la modification de l'article 27 du règlement intérieur du Conseil Municipal.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention d'accueil de proximité des Finances Publiques, la mise à disposition, à titre gracieux, d'un bureau individuel assurant la confidentialité à compter du mardi 6 septembre 2022 et autorise le Maire à signer la convention.
- > Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à :
 - effectuer, au nom et pour le compte de la Commune, toutes démarches nécessaires pour mener la procédure de Déclaration d'Utilité Publique du projet, en l'espèce, la création d'une aire de covoiturage à la place d'un terrain situé au 169 rue Renoir, dans la volonté politique de développer le covoiturage;
 - acquérir, par voie d'expropriation, conformément au Code de l'Expropriation, pour cause d'utilité publique, la parcelle du terrain repris ci-dessus, cadastrée AI 102 d'une superficie de 2 906 m²;
 - solliciter le Préfet du Nord pour l'ouverture d'une enquête publique, préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et d'une enquête parcellaire conjointe.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer l'enquête publique afin de procéder au classement de 24 fonds de parcelle, constituant une voie en schiste, située avenue des Acacias, dans le domaine public communal, signer tous les actes nécessaires et faire procéder à la réalisation des travaux d'aménagement de ladite voie en schiste.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le périmètre élargi du projet de requalification des espaces publics de la Résidence Notre Dame, prend acte qu'en vertu de sa délégation, le Maire déposera une demande de subvention auprès du Département du Nord au titre des Projets Territoriaux Structurants et autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à mettre en place la « Semaine Bleue » du 10 au 15 octobre 2022 à Cuincy, en partenariat et avec la participation financière de la Commune de Lauwin-Planque et à signer tous documents relatifs à l'organisation de cet évènement.

- ➤ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dénommer le boulodrome « Serge LEJEUNE » et autorise le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture de ramettes de papier non imprimé, accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, approuve DOUAISIS AGGLO comme coordonnateur et mandataire du groupement et autorise le Maire à signer ladite convention et tous les actes attachés à l'exécution de cette décision.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal fixe la participation financière pour les enfants Cuincynois fréquentant le Conservatoire à Rayonnement Régional de Douai à 75,00 €, pour l'année 2022/2023.
- ➤ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n° 1 du Budget 2022, apportant des ouvertures de crédits conformément aux tableaux ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

COMPTE					
CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLÉ	DÉPENSES	
042	6811	01	Dotations aux amortissements des immobilisations	18 000,00	
023	023	01	Virement à la section d'investissement	-18 000,00	
011	60612	814	Énergie - Électricité	20 000,00	
011	60613	30	Chauffage urbain	20 000,00	
011	60623	251	Alimentation	25 101,00	

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

COMPTE					
CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLÉ	RECETTES	
73	73111	01	Impôts directs locaux	56 893,00	
74	74834	01	Etat-Compensation au titre des exonérations	8 208,00	
			des taxes foncières		

SECTION D'INVESTISSEMENT - DÉPENSES

COMPTE					
OPÉRATION	CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLÉ	DÉPENSES
	21	21316	020	Equipements du cimetière	137 226,40
	21	2117	020	Bois et forêts	10 104,00
202102	23	2313	020	Constructions	130 000,00
202102	23	2318	020	Autres immobilisations corporelles en cours	-130 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

COMPTE					
CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLÉ	RECETTES	
23	2318	020	Autres immobilisations corporelles en cours	137 226,40	
23	2318	833	Autres immobilisations corporelles en cours	10 104,00	
021	021	01	Excédents de fonctionnement capitalisés	-18 000,00	
040	2802	01	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	3 858,00	
040	28031	01	Frais d'études	384,00	
040	28051	01	Concessions et droits similaires	4 795,00	
040	281578	01	Autre matériel et outillage de voirie	8,00	
040	28158	01	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 933,00	
040	28182	01	Matériel de transport	372,00	
040	28183	01	Matériel de bureau et matériel informatique	2 727,00	
040	28184	01	Mobilier	-470,00	
040	28188	01	Autres immobilisations corporelles	4 393,00	

- > À l'unanimité, le Conseil Municipal prononce l'admission en non-valeur de titres de recettes dont le montant total s'élève à 1 641,12 €.
- ➤ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le reversement de produits fiscaux par la Commune à DOUAISIS AGGLO correspondant aux constructions réalisées par ENVISION et le projet de convention à souscrire, autorise le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en place de cette décision.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 500,00 € à l'association « Pétanque Cuincynoise » pour l'organisation d'un tournoi de pétanque « Le Trophée de la Ville » qui se déroulera le Samedi 10 septembre 2022 à CUINCY.
- ➤ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 200,00 € au Comité du Douaisis de l'Association « Le Souvenir Français » pour marquer la solidarité du territoire avec les actions qu'il poursuit auprès des écoles, collèges et lycées.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activités pour la période du 9 juillet au 12 août 2022.
- ➤ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à recruter un vacataire-formateur pour dispenser des formations au maniement des armes auprès des agents de la Police Municipale, fixer la rémunération de la vacation à 150,00 € T.T.C et signer les documents et actes afférents à cette décision.
- À l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la création de deux postes d'adjoint d'animation à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2022.
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le remisage à domicile des véhicules de service mis à disposition de certains agents, à justifier au cas par cas par les caractéristiques particulières de poste de l'agent, adopte le règlement d'utilisation des véhicules de service avec remisage et accorde au Maire la possibilité de retirer l'autorisation de remisage en cas de non-respect des règles d'utilisation de ces véhicules.
- > À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modalités de prise en charge des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels en mission et en stage telles que décrites dans le règlement.
- > Le Conseil Municipal prend acte des décisions directes prises entre le 11/03/2022 et le 02/06/2022 et présentées aux membres du Conseil Municipal.

Vu par nous, Claude HÉGO, Maire de la Commune de CUINCY pour être affiché à la porte de la Mairie le 22 juin 2022, conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Claude HÉGO

Le Maire,